

Département du Tarn

Commune de LISLE-SUR-TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

N°1172024

Le Maire de Lisle-sur-Tarn,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il y a lieu d'organiser dans les meilleures conditions possibles de sécurité les diverses manifestations estivales de l'été 2024,

Il y a lieu de prendre les mesures suivantes,

ARRETE

<u>Article 1 :</u> Trois places de stationnement en face de la mairie place Paul Saissac seront réservées pour l'installation d'un podium du 11 juillet au 31 août 2024.

<u>Article 2</u>: Le présent arrêté modifie en tant que de besoin l'arrêté municipal du 17 Juillet 2014 portant règlementation du stationnement en « zone bleue ».

Article 3 : Le Maire, le Directeur Général des Services ainsi que le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Lisle-sur-Tarn et le Brigadier Chef de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lisle-sur-Tarn, le 04 juillet 2024 Le Maire,

Maryline LHERM

Pour le Maire l'adjoint délégué Patrick GAILLAC